

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de
SOULLANS

Séance du 14 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 7 mars 2024
Nombre de conseillers présents : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. – BLANDINEAU M. - Mmes DILLET S. - BRILLET L. - CHEVRIER B. - BERTAUD M-F. - M. TESSIER P. - Mmes - BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C.

Absents : Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. – Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. CROCHET B. - M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K. - Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme DILLET S. - Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

M. BERTHOMÉ F. – Mme MOUSSEAU D.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2024.30 – Accueil de loisirs de Soullans : sortie à Planète Sauvage

Il est rappelé au conseil municipal que la commune organise des séjours d'été pour les enfants et les jeunes.

Cette année une sortie à Planète Sauvage est prévue.

M. le Maire rappelle à titre indicatif que le tarif enfants pour les particuliers à Planète Sauvage est de 33 € (entrée + sortie 4X4) pour l'année 2024.

Le tarif de la sortie est défini comme suit :

Sortie Planète Sauvage			
CHARGES		PRODUITS	
Entrée au parc + visite	570,00 €	Participation à la sortie	392,00 €
Raid 4 X 4	434,00 €	Prestation Services CAF	268,80 €
Transport car	503,00 €	Participation de la commune	846,20 €
TOTAL	1 507,00 €	TOTAL	1 507,00 €

La participation de la commune proposée au conseil municipal est de 846,20 € (huit cent quarante-six euros et vingt centimes).

Une participation de 7,00 € (sept euros) sera demandée par enfant au famille. Le coût de la journée sera facturé comme suit :

OF	Tarif de la journée sans sortie	Participation à la sortie Planète Sauvage	TOTAL
< 500 €	6,72 €	7,00 €	13,72 €
501 à 700 €	8,96 €	7,00 €	15,96 €
701 à 900 €	11,20 €	7,00 €	18,20 €
901 à 1100 €	12,80 €	7,00 €	19,80 €
1101 à 1300 €	14,72 €	7,00 €	21,72 €
> 1300 €	16,96 €	7,00 €	23,96 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** la participation des familles pour la somme de 7,00 € (sept euros) par enfant,
- **D'APPROUVER** la participation de la commune à la hauteur de 846,20 € (huit cent quarante-six euros et vingt centimes),
- **DE DIRE** que les crédits correspondants aux dépenses seront prélevés à l'article 6238 du budget de l'exercice en cours.

VOTE :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

